

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2009

Délibération 20090180 :

Fonds d'Intervention Local

Quelle est réellement la vocation du FIL ?

Un an après sa mise en place, on peut s'apercevoir des différences qui apparaissent suivant les quartiers dans sa répartition.

Dans les principes que vous aviez vous-même énoncés, lors de sa mise en place, on y trouve de tout.

En effet il subventionne aussi bien des opérations ponctuelles dans les quartiers : achats de matériels, aménagement de square, que des événements plus importants qui concerne la ville dans sa totalité.

La difficulté pour les associations est de savoir, lorsqu'elles déposent un dossier de demande de subventions, si elles dépendent du service sport, culture, jeunesse, CUCS etc... ou FIL ?

Certains maires adjoints de quartier agissent en concertation avec les associations locales et donnent ça et là, des petits coups de pouce qui servent bien souvent à débloquer les situations. En ce qui concerne BORDEAUX- NORD, les affectations de crédits que l'on nous soumet ce jour, m'interpellent.

La subvention la plus importante : 15000 euros est accordée à l'association Bacalan Fête pour l'organisation de la fête des bassins à flots, qui a connu un succès mérité l'année dernière et où elle avait reçu du FIL, une subvention de 6000 euros.

Là, je me pose la question de savoir, si cette manifestation, qui est la seconde édition, ne pourrait pas bénéficier d'un engagement plus fort de la ville, par la signature d'une convention entre Bordeaux et l'Association ?

Par contre je m'étonne de ne voir figurer aucune aide par le biais du FIL, à une manifestation prochaine sur le quartier, menée par Mascaret, Collectif associatif et scolaire, qui n'est plus à présenter puisque c'est eux qui sont à l'initiative du Salon du Lire à Bacalan.

Je n'ose imaginer que ce soit pour des raisons de pressions particulières ou politiques que nous nous retrouvons confronter à un mutisme de fonds financiers de la part de « notre Maire-adjoint de quartier » qui devait aider au financement de ce Festival NOMADES (manifestation socio culturel, mettant en évidence la culture et la musique tsigane) et qui aujourd'hui ne le soutiendrait plus.

POURQUOI ?

Je vous rappellerai que depuis des décennies, il y a sur le quartier de Bacalan, une concentration parmi les plus importantes de France, de gens du voyage, aujourd'hui sédentarisés, dans un quartier constitué de 8000 habitants.

C'est bien là, la résultante d'une Politique Municipale et uniquement Municipale.

Prenez vos responsabilités !

Bâtiments des vivres de la marine (Conseil municipal du 27/04/2009)

Notre groupe n'émettra aucune objection concernant la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec Mr Jean- François BUISSON, artiste de qualité et reconnu.

Cependant en ce qui concerne la création d'une résidence d'artistes, qui est une excellente chose, ce type d'activité doit être mise en œuvre dans le cadre d'une politique territoriale, qu'elle soit Municipale, Départementale ou Régionale.

Dans ce cadre, nous souhaiterions que cette résidence d'artistes soit directement gérée par le service Culturel de la ville de Bordeaux.

Je souhaite mettre vraiment l'accent sur l'aspect restauration des monuments, car sur ce site, nous avons déjà été échaudés, puisque comme vous le savez, il y a une dizaine d'années, la Sté Valorbois a acheté à la ville de Bordeaux le grand terrain et le bâtiment principal du magasin aux vivres, en promettant sa restauration complète.

Comme vous pouvez le remarquer, aujourd'hui, cette promesse n'a pas été tenue, et le bâtiment principal continue sa progressive dégradation. Les magasins aux vivres de Bacalan, qui sont à Bordeaux, représentent un ensemble architectural remarquable qui doit être traité comme les autres monuments historiques de la commune.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, le patrimoine représente un atout économique non négligeable, notamment, au niveau du tourisme urbain, et nous avons là, dans la restauration globale de ce site, l'opportunité de faire rentrer Bacalan dans des circuits patrimoniaux de qualité, liés au fort passé maritime de notre ville.

Je souhaiterais connaître les détails de ce dossier (projets architecturaux) et être informée régulièrement de l'évolution de ce dossier

Délibération 20090190

Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et la Fondation du Patrimoine (Conseil du 27/04/2009)

Nous sommes tout à fait d'accord sur cette délibération, loin de nous l'intention de polémiquer par rapport aux traitements réservés aux derniers vestiges moyenâgeux découverts devant le portail principal de la cathédrale St André.

Leur emplacement et leur faible profondeur posent vraiment un problème pour leur mise en valeur.

Je voudrai simplement m'assurer que toutes les précautions ont été prises afin de ne pas nous mettre en porte à faux par rapport au classement de notre ville au Patrimoine Mondial UNESCO.

Les avez-vous informés ?